



## Déclaration publique du 24 mars 2020.

### Corona virus :

### Le syndicalisme : une réelle réponse pour les salariés.es.

La France comme l'Europe est actuellement l'épicentre d'une pandémie qui se répand dans tous les Etats-membres de l'Union Européenne. Nous pensons nécessaire une plus grande coopération entre les Etats-Membres.

En France, le discours « guerrier » du Président de la République est en décalage avec la réalité du monde du travail. Force est de constater que son positionnement de Chef de l'Etat sur le mot d'ordre « restez à la maison » s'est quelque peu délité en « venez travailler ».

Nous affirmons ensemble qu'il est intolérable d'opposer l'urgence vitale de protection des salariés à la nécessité du maintien de l'activité économique.

Toutes les activités qui ne sont pas vitales ni essentielles dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent doivent être reportées, la santé de celles et ceux qui travaillent n'a pas de prix !

La liste des activités essentielles doit être claire, concertée, dans le cadre d'un dialogue social franc et sincère.

Dans les entreprises et administrations dans lesquelles nos organisations sont présentes, les plans de continuité d'activité doivent être construits avec les représentants des personnels.

Partout ailleurs, les organisations mettront tout en œuvre pour être aux côtés des petites entreprises et des travailleurs les plus précaires, quels que soient leurs statuts.

Dans la chaîne d'activités essentielles, nous devons retrouver la santé, les activités liées à l'alimentation, la logistique, le transport, les services publics, ... Le personnel doit être particulièrement salué et protégé pour lui-même et pour les autres.

Les personnels dans les dispositifs permettant la continuité éducative, l'accueil des enfants des personnels des secteurs vitaux sont également à saluer.

Tous ces personnels doivent disposer de toutes les barrières de sécurité indispensables au risques encourus. C'est d'autant plus vrai avec l'état d'urgence sanitaire voté qui donne des pouvoirs incomparables au gouvernement concernant le régime du travail.

Les organisations syndicales de Bretagne, qui sont mobilisées auprès des salariés et des citoyens pour affronter cette crise, sont partie prenante des concertations avec les pouvoirs publics sur les territoires comme dans les entreprises et administrations.

Les organisations syndicales de Bretagne prennent les unes et les autres des initiatives (conférence sociale, échange avec les Préfets, réunions des Instances Représentatives du Personnel, permanence sous formes diverses, ...)

Le syndicalisme est une réelle et efficace réponse pour l'ensemble du monde du travail et le dialogue social.

Sollicitez-le !

Lydie Nicol  
Cfdt Bretagne

Michel Rollo  
Cftc Bretagne

Thierry Gourlay  
Cgt Bretagne

Yves Déchariat  
Unsa Bretagne